

HABILITATION ÉLECTRIQUE H0B0

Conformément à l'article R. 4544-9 du Code du travail, toute personne travaillant sur ou à proximité d'installations électriques doit être habilitée par son employeur.

L'habilitation électrique H0B0 concerne les travailleurs non électriciens exposés au risque électrique dans le cadre de leurs activités, sans réaliser d'opérations sur les installations électriques.

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment, de la maintenance, de l'industrie ou des services (maçons, peintres, soudeurs, agents d'entretien, etc.) d'identifier les dangers liés à l'électricité, de respecter les distances de sécurité et d'adopter les comportements adaptés pour prévenir les accidents.

À l'issue de la formation, l'employeur peut délivrer le titre d'habilitation H0B0, conformément aux exigences réglementaires et à la norme NF C 18-510.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Effectif minimal: 2

Effectif maximal: 10

Modalités et délais d'accès

- Pour participer à cette formation, merci de nous contacter par mail ou par téléphone ou de vous rendre sur notre catalogue en ligne via notre site internet.
- La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 15 jours.

Date, lieu, tarifs

- Nous consulter

Accessibilité

- Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de la formation.

Profil des stagiaires

- Personnel non électricien appelé à travailler à proximité d'installations électriques, sans effectuer d'opérations électriques.

Prérequis

- Aucun

Objectifs (aptitudes et compétences qui seront acquises au cours de la prestation)

- Comprendre les notions élémentaires d'électricité, les procédures d'habilitation électrique et intégrer une démarche globale de prévention en présence d'un risque électrique.
- Savoir agir en cas d'incident lors d'une opération.

Programme version 16 février 2026

Contenu de la formation

- COMPRENDRE LES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉLECTRICITÉ, LES PROCÉDURES D'HABILITATION ÉLECTRIQUE ET INTÉGRER UNE DÉMARCHE GLOBALE DE PRÉVENTION EN PRÉSENCE D'UN RISQUE ÉLECTRIQUE
 - Procédures d'habilitation électrique
 - Notions élémentaires
 - Les effets du courant sur le corps humain
 - Les différents types d'accidents d'origine électrique
 - Les mesures de prévention lors de la conception des installations
 - Évaluation du risque électrique avant la réalisation d'une opération d'ordre non électrique
 - Intégration d'une démarche de prévention du risque électrique dans ses tâches professionnelles
 - Les différents types de tensions
 - Les différentes installations ou ouvrages
 - Les différentes zones d'environnement électrique
 - Les rôles et les missions des différents acteurs
- AGIR EN CAS D'INCIDENT LORS D'UNE OPÉRATION
 - Appréhender les risques de sur accident et agir de manière adaptée lors d'un incident
 - Agir lors d'un incendie sur un ouvrage électrique
 - Porter secours à une victime électrisée
- ÉVALUATION
 - Évaluation des connaissances
 - Évaluation des compétences

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est assurée par un formateur professionnel compétent en prévention du risque électrique et habilitation électrique.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et quiz
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation

- Présence active tout au long de la formation
- Évaluations des connaissances par questions orales et écrites (QCM)
- Mises en situation pratiques
- Formulaire d'évaluation formative en fin de formation

Validation de la formation ou certification professionnelle

Attestation individuelle de formation remise au participant.

Programme version 16 février 2026

Avis d'habilitation transmis à l'employeur. L'habilitation électrique (titre d'habilitation H0B0) est délivrée par l'employeur, sous sa responsabilité, après analyse des compétences du salarié et sur la base de la formation suivie.
Le maintien des compétences est recommandé tous les 3 ans, conformément aux préconisations de la norme NF C 18-510 et aux bonnes pratiques en prévention du risque électrique.

Taux de satisfaction

Sur l'année 2025 : Taux des abandons : 0% / Taux de satisfaction des stagiaires : 95%

Programme version 16 février 2026